

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Présents (17) : Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Absents ayant donné pouvoir (4) : Sébastien CARRE (procuration à Bernard CROZAT), Florent FAUCHERY (procuration à Amélie RAVEL), Joseph PERROUD (procuration à Marie-Jo JEAN), Sylvie ROUVIER (procuration à Danielle JOLLAND)

Absents (2) : Isabelle VATANT (Excusée), Christine CAUSSE-LAMBERT (Excusée).

Secrétaire de séance : Christian DIDIER, assisté de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

DELIBERATION N°2024/58 : Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Désignation des membres du comité de pilotage

En date du 14 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé la création d'un comité de pilotage pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS). Il convient désormais d'en désigner les membres au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DESIGNER les membres suivants :
 - **Monsieur le Maire :** Olivier ROCHAS
 - **Le chef de projet PCS :** Pascal PEREZ
 - **Service Communication :** Régis MARCEL et Laetitia CHALLANCIN
 - **Services Techniques :** Guillaume BROCHIER, Responsable des services techniques
 - **Services administratifs de la Mairie :** Simon TERRAIL, Directeur général des services
 - **Identification des enjeux humains et des personnes vulnérables :** Isabelle VATANT, Bernard CROZAT et Catherine RISSOAN
 - **Recensement des moyens propres de la commune (moyens de transports, d'hébergement et de ravitaillement) :** Alain TERRAIL

- **Recensement des moyens privés** (agriculteurs, artisans, commerçants, associations, habitants, réserve communale de sauvegarde) : Laurent TERRAIL

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

MONTMEYRAN, le 20 décembre 2024

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Christian DIDIER





Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 026-212602064-20241220-2024_58-DE



de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.